

COMMUNE D'UNIEUX
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU LUNDI 18 DÉCEMBRE 2023

Le lundi dix-huit décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du huit décembre deux mille vingt-trois, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, Fabrice MIALON Gisèle ARSAC, Fabrice CORDAT, Corinne CABUT, Manuel DE SA, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Véronique ROMEYER, Daniel RATHIER, Monique FAURAND, Philippe BEAUNE, Pascal PEYRAT, Jean-Yves CHAUSSIN, Karine RICORT, Laurent LAFRÉCHOUX, Stéphane CESARATTO, Nicolas DUTARTRE, Morgane RICHARD, Clémentine PAGNIER, Nathalie DUVAL, Bernard CHAPELON, Véronique RESSEGUIER.

Pouvoirs déposés : Mme Agnès PESTRE à M Fabrice MIALON, Mme Juliette HAUW à Mme Gisèle ARSAC, Mme Nathalie RAFFIN à M. Christophe FAVERJON, M. Frédéric BATTIE à M. Bernard CHAPELON, M. Rémi FAVIER à Mme Véronique RESSEGUIER.

Excusée : Mme Carmela LEDDA

Nombre de conseillers : 29 - Nombre de présents : 23- Nombre de votants : 28
Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

DÉLIBÉRATION N°2023-12-16

OBJET : RÉTROCESSION DE PARCELLES AP 38 ET AP 39 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLÉE DE L'ONDAINE À LA COMMUNE D'UNIEUX

Dans le cadre de l'arrêt des activités du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine (SIVO), il est nécessaire d'accepter la rétrocession par le SIVO à la Ville d'Unieux des deux parcelles AP38 et AP39 qui sont déjà des espaces publics.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ,

- DÉCIDE d'accepter la rétrocession par le SIVO à la Ville d'Unieux des deux parcelles AP38 et AP39.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à UNIEUX, le 18 décembre 2023.

Le Maire,

Christophe FAVERJON.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203168-20231218-DELIB2023-12-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/01/2024

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Fabrice MIALON



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Fabrice MIALON